



Association des
Maires de l'Isère

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé.

Durée 1 journée :

9H-12H30 / 14H-17H30

Frais d'inscription

Adhérents : **270 €**

Autres participants : **450 €**

Responsable de la formation

Emmanuelle Rivière, Directrice

Renseignements et inscriptions :

Tel : 04 38 02 29 29

Fax : 04 38 02 29 30

Mél : ami@maires-isere.fr

Prise de parole en public (niveau II)

Elus et personnel des communes et communautés amenés à prendre la parole en public

Public concerné

Pré-requis : Connaître les fondamentaux de la communication orale ou avoir suivi la formation « Prise de parole en public niveau 1 »

Gagner en aisance face à un public afin de jouer son rôle plutôt que de le subir

Objectif visé

• Evaluer sa communication orale

- Prendre conscience de ses points forts
- Identifier et travailler sur ses points d'amélioration

• Structurer sa pensée

- Découvrir les différents cadres du discours improvisé
- Improviser en quatre temps
- Respecter la règle des 6C

• Gérer son stress

- Respirer
- Visualiser

Programme

• Gagner en présence et en charisme

- Ecouter avec attention
- Pratiquer l'empathie
- S'exprimer avec son corps et avec sa voix

• Libérer son expression orale

- Exercices d'improvisation, de créativité et de réactivité pour gagner en aisance

Christine Zambelli - Agence Zambelli Communication

Intervenante

Chaque module accueillera **de 6 à 10 personnes**, pour une **durée de 7 heures**.

Organisation

Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques individuels avec analyse d'un professionnel de la communication. Travail en groupe avec un comédien professionnel sur l'improvisation, la réactivité et la créativité.

Les places seront attribuées dans **l'ordre d'arrivée des inscriptions**.

L'Association des Maires de l'Isère se réserve le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

jeudi 6 mai, La Verpillière (salle des fêtes)

jeudi 7 octobre, Voiron (CAPV - salle Joseph Conrad)

Dates et lieux

DATE LIMITE DE REPONSE :

2 semaines avant la date